



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Réf. : LA/DEP/2015/021

Objet : **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, 20 octobre 2005) – Dépôt d'un instrument d'adhésion par le Samoa**

La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 23 octobre 2015, la Directrice générale a reçu l'instrument susmentionné.

Conformément aux dispositions de son article 29, la Convention entrera en vigueur à l'égard de l'État ci-dessus trois mois après la date de dépôt de son instrument, soit le 23 janvier 2016.

Cette information vous est communiquée conformément aux dispositions de l'article 32 de la Convention.